

ASSEMBLÉE NATIONALE29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 266

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 21

À l'alinéa 4, après le mot :

« patientèle »,

insérer le mot :

« résidant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel.